

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

Var

toulonpub@lamarseillaise.fr



Ville de Solliès-Pont

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 23 février 2021 monsieur le maire de la ville de Solliès-Pont a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le **projet de révision n° 1 dite « allégée » du plan local d'urbanisme (PLU)** à compter du **lundi 22 mars 2021** pour une durée de 31 jours consécutifs. Cette révision du PLU a pour objet de définir des emplacements réservés indispensables à la mise en œuvre du schéma hydraulique (ouvrages de rétention...) et à la bonne gestion des eaux pluviales des quartiers d'habitat ainsi que la création de secteur Ab spécifiques.

Par décision n°CU-2019-2456 du 18 décembre 2019, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale. Il est précisé que le dossier d'enquête comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, notamment dans la notice de présentation Chapitre 4-II.

Par décision n° E21000008/83 du 17 février 2021, le tribunal administratif de Toulon a désigné M. Christian MICHEL, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Solliès-Pont, dans les bureaux du service urbanisme situé au centre technique municipal _ allée de la Greffière _ 83210 SOLLIES-PONT, du lundi 22 mars 2021 au mercredi 21 avril inclus, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : mairie de Solliès-Pont _ à l'attention de M. MICHEL commissaire enquêteur _ 1 rue de la République _ 83210 Solliès-Pont, ou par courrier électronique à l'adresse : enquetepublique@solliespont.fr

Le projet de révision sera également consultable sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement - enquête publique sur la révision allégée N°1 du PLU. Un accès gratuit à un poste informatique est à disposition à la Maison France Services sise 1 bis rue de la République à Solliès-Pont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixes :

- Lundi 22 mars 2021 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 7 avril 2021 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 21 avril 2021 de 14h00 à 17h00

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de révision allégée du PLU, ou du service urbanisme (lieux et horaires habituels d'ouverture) en se rendant sur place, ou par téléphone au 04 94 13 54 74 ou par mail à l'adresse urbanisme@solliespont.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement - PLU pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, la révision n°1 allégée du plan local d'urbanisme pourra être approuvée par délibération du conseil municipal. par délibération du conseil municipal.

N°202100485

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/03/2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ROYAL PERFORMANCE

Sigle : RP

Objet social : Reprogrammation de tout véhicule à moteur ; La vente de pièces et accessoires automobile et prestations de services ; Négoce de tous véhicules à moteur neufs ou d'occasion, terrestres ou nautiques ; Location de véhicules ;

Siège social : 18 LOTISSEMENT DE LA SUPIERE, 83160 LA VALETTE-DU-VAR

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULON

Gérance : Monsieur RACCA Loris, demeurant 18 LOTISSEMENT DE LA SUPIERE, 83160 LA VALETTE-DU-VAR
Loris Racca

N°202100668



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - COMMUNE DE SIGNES -

Par arrêté préfectoral du 17 mars 2021, **une enquête publique environnementale est ouverte du 12 au 27 avril 2021 inclus**. Elle concerne la demande de renouvellement de l'autorisation environnementale unique d'exploitation de la carrière "Chibron", par la société SOMECA, située sur la commune de Signes.

La Société Méridionale de Carrières (SOMECA) exploite au lieu-dit « Chibron » à Signes, par arrêté du 15 juin 2009, une carrière d'alluvions calcaires et de limons ainsi que des installations de lavage, concassage et criblage de matériaux. L'autorisation d'exploiter arrivant à son terme, la SO.ME.CA. sollicite le renouvellement de l'ensemble de ses activités, dans les mêmes conditions que celles autorisées actuellement, pour une durée de 30 ans. Par décision préfectorale du 3 janvier 2019, le dossier de demande n'est pas soumis à étude d'impact mais à étude d'incidence environnementale.

Le volume d'extraction projeté sera de 50 000 tonnes par an, en moyenne, avec un maximum de 250 000 tonnes annuel, en optimisant la partie nord de la carrière. L'extraction sera réalisée à l'aide d'engins mécaniques.

L'utilisation d'explosif ou autre n'est pas nécessaire. La partie sud, sera remise en état par remblaiement total dans la perspective d'un retour à la vocation agricole du site. Les installations de traitement de matériaux sont destinées à la fois aux matériaux extraits de la carrière et à ceux issus d'autres carrières du groupe SOMECA, pour un volume traité de 140 000 tonnes annuels. Enfin des activités de valorisation des matériaux s'exerceront sur le site, soit par recyclage de matériaux destiné au commerce par le biais d'aires de transit, soit par valorisation pour les matériaux destinés au remblaiement et au réaménagement du site.

Les activités relèvent du régime de l'autorisation au titre des rubriques 2510-1 ainsi que du régime de l'enregistrement pour les rubriques 2515-1a et 2517-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier, assorti notamment de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude de dangers, de l'avis des services de l'État requis, est déposé en mairie de Signes, 5, rue Saint-Jean, 83870 Signes, pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables au public (tél. 04 94 25 30 81). Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var :

<http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Environnement / Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICPE).

Monsieur Bernard GRIMAL, officier de l'Armée de Terre (e.r.), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de Signes à l'adresse précitée :

- le lundi 12 avril 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 21 avril 2021 de 14h00 à 16h00
- le mardi 27 avril 2021 de 14h00 à 16h00

Les observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, lui être adressées, au siège de l'enquête, par lettre recommandée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : someca-signes-epvar@administrations83.net

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Signes, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la Préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant (Société SOMECA, 540, Bd. Bernard Long, CS 70037, 83175 Brignoles Cedex - tél 04 98 05 17 30) ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var (avenue du 112ème RI - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

N°202100635

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Notre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande



Un conseil municipal à huis clos en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.

PHOTO DR

Toulon : projet de fusion à la Métropole

VAR

À retenir parmi les 58 délibérations à l'ordre du jour du conseil métropolitain qui s'est tenu ce jeudi au Palais Neptune à Toulon, celle relative au projet de fusion de la communauté de la Vallée du Gapeau (CCVG) avec la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM).

Le conseil métropolitain était invité à approuver une délibération d'intention qui marque la volonté de CCVG de rejoindre la métropole TPM.

Un rapprochement qui, selon Hubert Falco, le maire LR de Toulon et président de la Métropole, prendrait juridiquement la forme d'une fusion entre les deux collectivités. Avant de détailler les modalités de cette fusion à venir, le président de TPM a rappelé que ce projet n'est pas nouveau : « *En 2017, l'ensemble des maires de CCVG avaient déjà fait part de leur souhait de rejoindre notre métropole qui était communauté d'agglomération à l'époque* », indique-t-il. « *Et on avait convenu de mettre d'abord toute notre énergie et notre temps pour créer la métropole* ».

Premier comité de pilotage en avril

Selon lui, la mise en œuvre de ce projet « *important* » entraînera des conséquences en termes de gouvernance, de compétences, de finances et d'organisation. « *C'est la raison pour laquelle nous avons, communément avec les douze maires de la métropole et l'ensemble des cinq maires CCVG, décidé de commencer par un important travail d'analyse préparatoire* », poursuit-il. C'est à l'issue de ces travaux préparatoires que les deux collectivités décideront du « *temps et l'heure* » de leur fusion.

Pour commencer, elles vont procéder à la mise en place d'« *un dispositif de pilotage spécifique avec l'ensemble des maires en fonction de leurs compétences* », détaille le maire de Toulon. Un dispositif qui sera coprésidé par les têtes des deux collectivités qui y associeront leurs administrations respectives. Le premier comité de pilotage est d'ores et déjà programmé pour le 1^{er} avril à Solliès-Pont, le siège de la CCVG. Il rassemblera l'ensemble des maires des deux collectivités. « *Les conclusions des travaux préparatoires seront bien sûr partagées avec chacun de nos conseils, communautaire et métropolitain.* »
M.C.